

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2019 – 12

| | | |
|--|---|-------------------------|
| Date validation officielle : 12/12/2019 | Objet : Evaluation du Plan de Gestion 2014-2018 et Plan de Gestion 2020-2030 de la Réserve Naturelle Nationale de la Grotte du Carroussel (70) | Vote : favorable |
|--|---|-------------------------|

Le CSRPN réuni en séance plénière le 12/12/2019 a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement l'évaluation du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Grotte du Carroussel pour la période 2014-2018, ainsi que le plan de gestion 2020-2030 proposés par la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté (CPEPESC), gestionnaire, représenté par Marie PARACHOUT, conservatrice de la réserve, et entendu les conclusions de Pascal MOESCHLER et Daniel SIRUGUE, rapporteurs.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance plénière sur la base de la présentation de Marie PARACHOUT

Vu l'évaluation du 2ème Plan de Gestion (2014-2018) de la RNN de la Grotte de Carroussel faite par le gestionnaire,

Vu la proposition d'un 3ème Plan de Gestion établi pour la période 2020-2030 rédigé par le gestionnaire,

Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant :

- que l'objectif de maintenir la capacité d'accueil de la cavité RNN fixé par le plan de gestion 2014-2018 en maîtrisant les facteurs d'influence d'origine anthropique a été atteint ;
- que le suivi des différentes espèces de chiroptères en période d'hibernation, de mise bas et de transit printanier et automnal a permis d'esquisser des tendances de fréquentation de la Grotte de Carroussel et d'améliorer les connaissances sur leur terrain de chasse hors réserve ;
- que le suivi de la métapopulation de Minioptères de Schreibers durant cette période a conforté le constat d'une érosion notable des effectifs depuis les épisodes de forte mortalité de 2002 puis de 2014-2015 ;
- que l'inventaire des invertébrés cavernicoles initialisé dans le cadre de ce plan de gestion dans des conditions de dérangement minimal pour les chiroptères est en cours de réalisation ;

Le CSRPN souligne :

- que l'évaluation du Plan de Gestion 2014-2018 a démontré l'importance de poursuivre des objectifs sur le long terme en matière de connaissance des différentes espèces de chiroptères et de compréhension des phénomènes d'érosion des effectifs constatés depuis deux décennies,
- que le plan de gestion 2020-2030 tel que présenté par le gestionnaire répond aux besoins et attentes.

Le CSRPN demande :

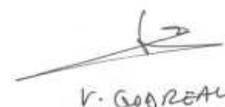
que, dans le cadre du plan de gestion 2020-2030 :

- soient engagées des études portant plus spécifiquement sur le milieu cavernicole d'accueil : conditions microclimatiques, approfondissement des connaissances du système karstique, analyse fine du guano en association avec le laboratoire Chrono-environnement de l'université de Franche-Comté ;
- soit réalisé un suivi des variations d'occupation spatiale à l'intérieur de la cavité tant à l'échelle saisonnière que sur la durée du plan de gestion ;
- soit complété l'état des connaissances des différents groupes taxonomiques présents dans la cavité ;
- soit proposée une évaluation des impacts des suivis scientifiques et de la fréquentation humaine dans la grotte ;
- soient poursuivis les échanges d'information et de suivi tant avec les régions voisines qu'au niveau transfrontalier avec la Suisse, tout particulièrement en ce qui concerne l'espèce cavernicole *Miniopterus schreibersii*.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le troisième plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Grotte de Carroussel 2020 – 2030.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU